

PLAN DE RAPPORT N°1

La tenue de comptabilité

INTRODUCTION :

I. Chapitre 1 : la fonction comptable

1. définition et rôle de comptabilité
2. les obligations légales en matière comptable ;
3. les principes comptables.

II .Chapitre 2 : présentation de plan comptable national

1. les objectifs du plan comptable national
2. analyse du plan comptable national

III. Chapitre 3 : les travaux comptables

1. analyse comptable
2. saisie et traduction comptable
3. le Bilan et Tableau des Comptes de Résultat (TCR).

IV. Chapitre 4 : les systèmes comptables

1. le système classique
2. le système centralisateur
3. comptabilité décalque
4. comptabilité informatisée

V. Chapitre 5 : cas pratique

Conclusion

Bibliographique

INTRODUCTION

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettre de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrée et présentée des états reflétant une image fidèle de patrimoine de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture¹.

Longtemps considérée uniquement comme une technique auxiliaire de l'économie ou du droit, la comptabilité fait l'objet depuis trois décennies de réflexions critiques et de recherches théoriques ou épistémologiques qui posent le problème de son statut en tant que discipline scientifique. Néanmoins, elle demeure encore souvent définie par référence à son rôle ou son utilité sociale. Aussi la première étape d'une présentation de la comptabilité consiste d'abord à tenter de définir ce qu'elle est ensuite à en préciser les finalités.

Compromis entre les exigences diverses, la comptabilité met en jeu de nombreux acteurs aux intérêts parfois contradictoires.

Dans ce chapitre préliminaire, nous allons tenter de donner dans une présentation de la comptabilité générale. Ce qui importe d'abord est de la définir et ensuite d'en préciser la nature, ses finalités ainsi que les différents acteurs qu'elle met en jeu dans la première section, et enfin la deuxième section est consacrée aux principes comptables.

CHAPITRE 1

LA FONCTION COMPTABLE

DEFINITION ET ROLE DE COMPTABILITE

Les présentes dispositions de l'économie algérienne et l'internalisation des entreprises et des marchés financiers, a rendu nécessaire une certaine connaissance et assimilation des méthodes d'établissement et de présentation des comptes, au normes du plan mondial.

Ces normes constituent une indication obligée pour l'ouverture du marché national vers l'élargissement du partenariat étrangère notamment l'adhésion dans organisation mondiale du commerce, et renforcer la libre circulation des capitaux au sein du marché national et international.

L'Algérie est un des pays qui s'est vu adopter cette démarche pour le développement et l'organisation de son économie.

Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que le nouveau plan comptable qui est en voie d'achèvement vaise final soit bientôt mis en application.

Ces normes ne sont malheureusement pas en application, nous avons jugé nécessaire de démontrer en référence le Plan comptable Actuelle "PCN".

Définition de comptabilité :

la comptabilité est la science des comptes, qui a pour but d'organiser les écritures par le choix judicieux des livres et des comptes nécessaires afin d'en suivre facilement les opérations et d'en présenter les résultats En tant que technique elle fournit un certain nombre de renseignements chiffrés d'ordre juridique et économique exprimé dans des états appelés comptes.

Conformément au code de commerce toute personne physique ou morale exerçant l'activité commerciale .industriel ,etc....doit tenir une comptabilité .

La comptabilité est une technique quantitative de gestion normalisé qui consiste à saisie et mesurer des mouvements affectant l'exploitation ou la structure d'une entreprise et résultant ,soit de sont activité interne , soit des ses relations avec l'extérieur.

Dans la pratique le processus consiste à collecter , analyser ,évaluer ,enregistrer, calculer ,présenter et interpréter ces mouvements exprimés en termes monétaires.

Rôle de comptabilité :

Le rôle de comptabilité se situé généralement a quatre niveaux :

1. pour l'entreprise

§ Elle est un outil de connaissance du résultat d'exploitation exprimé successivement en marge brute ,valeur ajoutée , résultat d'exploitation ,résultat hors l'exploitation et résultat de l'exercice .

§ Elle permet de connaître l'évolution de la situation patrimoniale .

§ Elle fournit des informations a la comptabilité analytique .

§ Elle est la base de l'analyse financière.

2. pour les tiers

§ Elle est un outil d'information des tiers avec lesquels l'entreprise est en relation , clients, fournisseurs ,banques ,actionnaires, public....

3. Pour la nation

§ Elle fournit à la comptabilité nationale les informations qui permettent l'évaluation du revenu national .

4. pour l'administration fiscale :

§ Elle est un outil de sémination du l'assiette et résultat fiscale imposable.

LES OBLIGATIONS LEGALES EN MATIERE COMPTABLE

Ces obligations découlent principalement du code de commerce et des dispositions fiscales .

L'ordonnance 75-59 du 26 septembre 1975 portant (article 9 à 12) le code de commerce oblige les commerçants à tenir :

• Un journal général : coté parafé par un juge de tribunal , l'article 9 code de commerce fait obligation à toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant de tenir un journal général , il est destiné à :

1. l'enregistrement au jour le jour de toutes les opérations de l'entreprise ou en récapitulant au moins mensuellement le résultat de ces opérations à la condition de conserver dans ce cas tous les documents permettant de vérifier les opérations de chaque journée .

2. la tenue de livre générale ne doit présenter aucune altération d'aucune sorte et doit être revue d'une manière chronologique

· le livre d'inventaire : coté parafé par un juge de tribunal , l'article 10 de code commerce fait également obligation au commerçant de faire un inventaire des éléments d'actifs et passifs de l'entreprise en vue d'établir son bilan et le tableau de comptes de résultat , ces documents , bilan et TCR copier sur un livre dit « livre d'inventaire » une fois par an.

Autre obligations

• Registres obligatoire en matière social : ils sont preuves par le décret du 06 mars 1996 à savoir :

1. le livre de paie coté parafé par le tribunal
2. le registre des entrées et sorties du personnel , coté parafé par l'inspecteur du travail .
3. le registre de mise en demeure ,coté parafé par le tribunal , il doit être mis à la disposition de l'inspecteur de travail et à sa demande .
4. le registre de congé payé coté et parafé par l'inspecteur de travail

LES PRINCIPES COMPTABLES

I. Généralités

La comptabilité est un système d'information entre les différents agents économiques. La présentation des informations se fonde sur des conventions dénommés « principes comptables généralement admis » dont le respect est un des éléments de la sincérité des comptes et des états financiers.

Ces principes comptables sont codifiés dans certains pays. Dans des autres, à l'instar des pays anglo-américains, leur système n'est pas codifié légalement. Il repose sur « les principes généralement acceptés » se référant aux traditions et aux accords professionnelles .

Parmi les principes généralement admis, les plus importants sont :

1 - Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité requiert des entreprises qu'elles présentent des états financiers établis en admettant qu'elles n'ont ni l'intention, ni l'obligation de se mettre en liquidation où de réduire sensiblement leurs activités. L'entreprises agit comme si l'activité devait durer au-delà de la période considérée.

2 - Principe d'autonomie des exercices

Comme l'activité est continue et la vie de l'entreprise est divisée en périodes légales, il est nécessaire de rattacher les flux qui peuvent intervenir sur plusieurs périodes à la période qui les a vus naître. Aussi chaque période pourra être comparée aux autres puisque chaque période contiendra uniquement les flux qui

trouvent leurs origines dans cette période. Les charges non encore supportées à la clôture d'un exercice mais qui trouvent leur origine dans les opérations réalisées au cours de cet exercice doivent lui être rattachées. Il en est de même pour les produits.

3 - Principe de prudence :

Il ne faut pas risquer de présenter une situation surévaluée de l'entreprise. Souvent, il faut faire preuve de prudence pour enregistrer un fait comptable, qui peut se trouver infirmé par la suite. Il résulte qu'un produit ne doit être comptabilisé que s'il est réalisé, une charge doit être prise en compte dès lors que sa réalisation est seulement probable. Les opérations comptables sont enregistrées au coût historique.

4 - Principe de la périodicité des résultats :

Comme l'activité de l'entreprise se poursuit dans le temps, il est nécessaire de connaître à intervalle régulier les résultats de son exploitation. La vie de l'entreprise a donc été découpée en intervalle égaux ou périodes. Ils peuvent être de durer variable. Toutefois sur la base des dispositions actuelles de l'administration fiscale, les entreprises doivent établir une situation tous les 12 mois. L'année où période de 12 mois constitue l'exercice social. Dans la plupart des sociétés, l'exercice correspond à l'année civile. C'est-à-dire commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

5 - principe de la mixité des méthodes :

Comme l'activité de l'entreprise se poursuit dans le temps et afin de comparer les résultats de périodes entre eux, il est indispensable d'utiliser les mêmes méthodes d'évaluation. Le comptable doit toujours utiliser les mêmes méthodes de comptabilisation et d'établissement des documents de synthèse d'un exercice à un autre.

6 - Principe de l'évaluation monétaire :

Devant la diversité des flux qui traversent une entreprise, il a été utilisé l'étalon monétaire. La comptabilité enregistre donc les flux en monnaie nationale, Le dinar algérien.

7 - Principe de l'évidence de faits :

Pour que l'utilisateur de la comptabilité aient confiance dans les informations contenues dans les documents comptables, les faits doivent être enregistrés sur la base des documents externes ou internes. Chaque écriture comptable doit être appuyée par une pièce justificative, datée et comportant la signature ou la griffe du responsable de l'opération.

8 - Principe de non- compensation :

Les opérations comptables doit enregistrées sans compensation entre elles dans des comptes dont l'intitulé correspond à leur nature. Aucune compensation ne doit être opérées entre les postes d'actifs et de passifs du bilan ou entre les postes de charges et de produits de comptes de résultats.

9 - Principe de stabilité de l'unité monétaire :

Les dépenses (charges ou investissements) et les recettes occasionnées par les relations de l'entreprise avec les tiers sont enregistrées suivant leur valeur historique en monnaie.

Toutefois, afin de réduire les valeurs réels de certains biens comme les bâtiments qui peuvent perdre de la valeur dans le temps, certains éléments de patrimoine de l'entreprise peuvent être réévalués.^{1(*)}

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DU PLAN COMPTABLE NATIONAL

Compte tenu du système économique adopté par l'Algérie, il était normal que l'Algérie se dote d'un nouveau plan comptable dans la mesure où le P.C.G français ne pouvait plus répondre au nouvelles exigences engendrées par le développement du pays.

A cet effet dès le mois de mai 1972, le Ministre des finances, installe une commission chargée de la réparation d'un plan comptable adopté au nouvelles exigences en l'Algérie.

A cette occasion, le Ministre des finances avait prononcé un discours où un certain nombre d'objectifs présentés et analysés au niveau de la revue financière sur la base du rapport de présentation du P.C.N.

1- LES OBJECTIFS DU PLAN COMPTABLE NATIONAL :

Nous nous contenterons de reproduire un large extrait du discours prononcé par le ministre des finances, discours où apparaissent clairement les objectifs assignés au P.C.N :

« *Monsieur,*

C'est avec un grand plaisir que je procède aujourd'hui à l'installation officielle du conseil supérieur de la comptabilité dont la composition et les attributions ont été fixées par une ordonnance du 29 décembre 1971. Dernier-né des organismes consultatif créés auprès du ministère des finances, le conseil supérieur de la comptabilité est appelé à parfaire, dans le domaine de la comptabilité, l'oeuvre de

restructuration et de réforme que les instances supérieures du pays entendent mener dans tous les secteurs d'activités.

Le développement accéléré et planifié de notre économie met à jour comme vous le savez les inadaptations de certains instruments d'action et de certaines techniques de gestion hérités de la période coloniale, qui s'avèrent inadaptés dans le contexte nouveau d'une économie indépendante et socialiste en cours d'édification.

C'est dans cette optique de rénovation des instruments économiques et financiers, qu'il convient de situer la mission confiée par la loi au conseil supérieur de la comptabilité, qui consiste dans la révision systématique des techniques et de l'organisation comptable afin de doter notre pays des outils de gestion les plus perfectionnés et plus adaptés au processus de la planification économique et financière ...

Ce premier travail terminé, probablement avant la fin de l'année vous serez appelé à délibérer sur un dossier très important, je vous parle de l'élaboration d'un nouveau plan comptable type qui remplacera la plan comptable français encore en vigueur dans la plupart des entreprises.

Il y a en outre qu'il s'agit là d'un travail en profondeur, non limité d'un simple problème technique comptable, qui ne peut valablement être résolu sans prendre appui sur l'économie nouvelle en cours d'édification.

Ainsi, on ne saurait valablement orienter les travaux à venir, sans tenir compte des demandes et des suggestions en provenance des différents utilisateurs des comptabilités des entreprises. A titre d'exemple, on doit prendre en considération des besoins des organismes bancaires auxquels un rôle stratégique a été dévolu depuis l'an dernier dans le financement et le contrôle des entreprises ainsi que les besoins spécifiques de l'organisme central de planification.

Nous touchons ici à une problématique beaucoup plus générale, qui celle de l'information économique. Dans un monde aux rouages complexes, caractérisé par de nombreuses difficultés tenant à la transmission, à la circulation et à la compréhension des données chiffrées par les différents agents économique concernés.

Si, comme le pensons la comptabilité est facteur d'amélioration des informations économiques, tant à l'intérieur de l'entreprise, qu'au sein de l'économie nationale, vous allez avoir à résoudre des problèmes de communication, en simplifiant et en fixant le vocabulaire comptable utilisé ainsi qu'en déterminant des normes nouvelles pour la production de document aisément exploitables.

Pour ce faire, vous devez élaborer un nouveau plan comptable général qui devait un outil particulièrement adapté aux nécessités de la planification algérienne ainsi

qu'au besoin de la gestion des entreprises socialistes. Il s'agit pour tout dire de se doter d'un instrument facilitant la prévision et la prise de décision.

Du point de vue de la planification, l'ancien plan comptable de 1957 constitue, en général, un instrument inadapté. Il avait été conçu pour permettre, annuellement, la détermination de certaines grandeurs ayant une signification économique importante, telle que la valeur ajoutée, la formation brute du capital fixe, l'épargne nette et surtout l'investissement productif. Ce sont ces indications économiques que nous entendons retrouver dans le nouveau plan comptable type.

Par ailleurs, il faut aussi faire en sorte que la comptabilité nationale puisse disposer à des fins statistiques et prévisionnelles des renseignements susceptibles d'être facilement agrégés et ayant une signification claire, ceci sans avoir à opérer des reclassements et calculs savants.

En second lieu, le nouveau plan comptable doit constituer un outil de gestion particulièrement efficace pour les responsables des entreprises.

Dans l'économie moderne, ce rôle s'affirme avec force et permet de dépasser la simple connaissance de la situation de l'entreprise à un moment donné, résultant de l'étude combinée du bilan et des comptes de gestion en cours d'une période donnée.

Comptabilisation des flux économiques dans l'entreprise (flux de gestion et flux patrimoniaux) doit en effet permettre la maîtrise et la perception des liaisons actives entre gestion patrimoine, ainsi que l'orientation de l'activité en agissant sur les causes et non sur les effets.

Vue sur cet angle, la comptabilité, bien que n'enregistrant toujours que des faits passés devient un traitement et un enregistrement de valeur ayant une utilité économique.

Dans le but d'améliorer l'efficacité de nos entreprises et partant de l'économie tout entière, la connaissance rapide des coûts et prix de revient, le niveau des stocks, le contrôle interne, doivent se généraliser compte tenu des possibilités nouvelles qu'offre l'informatique dans ce secteur, pour permettre également la confrontation des résultats d'exploitations entre les entreprises, et même entre les branches, des points de comparaison restent également à définir.

En définitive, il s'agit d'élaborer un instrument dynamique de gestion, permettant la prise de décision et de contrôle de leur application afin de pouvoir rectifier à temps l'orientation prise par l'entreprise et d'assurer ainsi la base de nouvelles prévisions.

Pour me résumer, je dirai que le constat d'inadaptation du plan comptable dont nous disposons aujourd'hui, aussi bien en ce qui concerne son utilisation pour la planification que comme instrument de rationalisation dans la gestion des

entreprises, m'amène à vous demander d'entreprendre des recherches en faisant preuve d'esprit novateur tout en étant animés de réalisme.

Bien sûr, vos travaux seront guidés par la prise en considération des objectifs que j'ai mentionnés, mais je tiens à vous mettre dès aujourd'hui en garde, contre une certaine tentation qui ferait inconsiderablement table rase des expériences passées.

Vous devez, en effets, garder toujours présent à l'éprit les limites aux changements que nous impose l'actuelle pénurie en cadres comptables qualifiés dont souffre nous pays ; ceux-ci ont tous été formés selon les principes du plan comptable général 1957, comme tous ceux nombreux qui reçoivent actuellement un enregistrement dans ce domaine. Aussi, convient-il de procéder progressivement à la réforme du cadre comptable afin d'être assuré d'une application effective par les entreprises de la réforme envisagée.

J'estime donc que vous pourriez proposer dans première phase un projet de plan comptable plus approprier mais révisable à moyen terme, en vous référant à certaines expériences des pays à économie planifiée.

D'autre part, vous pourriez avant même qu'un nouveau plan comptable soit définitivement adopté, commencer à proposer des retouches au système actuel et faire un ensemble de propositions pour trouver une solution à un certain nombre d'opérations nouvelles résultant de l'intervention les dernières lois de finances et des textes relatifs à la gestion des entreprises socialistes..... »^{1(*)}

2- PRESENTATION DU PLAN COMPTABLE NATIONAL :

C'est avant tout un essai de normalisation comptable en Algérie. Par normalisation, on entend généralement tous les principes servant de règle de saisie, de classement, d'enregistrement et d'agrégation d'informations chiffrées qui renseignent sur l'activité de l'entreprise :

A cet effet, le P.C.N. propose :

- Une codification des comptes (système décimal) établie d'après un classement des faits fondé sur des notions économiques et juridiques.
- Une terminologie explicative pour chaque compte ou classe de comptes au moins.
- Des précisions concernant les mouvements des valeurs.
- Des modalités de bilan, des comptes de gestion et de résultats, de tableaux des mouvements patrimoniaux ...

Les entreprises doivent fournir obligatoirement et ce, à la fin de chaque exercice un certain nombre de documents financiers de synthèse ou annexes.^{1(*)}

a. Structure de P.C.N :

Le plan comptable national (P.C.N) comprend huit (08) classes de comptes numérotées de 1 à 8

Classe 1 : Comptes de Fonds Propres.

Classe 2 : Comptes d'Investissements.

Classe 3 : Comptes de Stock.

Classe 4 : Comptes des Créance.

Classe 5 : Comptes de Dettes.

Classe 6 : Comptes de Charges.

Classe 7 : Comptes de Produits.

Classe 8 : Comptes de Résultats.

Le P.C.N. regroupe l'ensemble des comptes nécessaires pour l'enregistrement des flux économiques en comptabilité. On peut classer ces comptes en trois (03) catégories :

COMPTE DE BILAN	Classe 1 : Comptes de Fonds Propres Classe 2 : Comptes d'Investissements Classe 3 : Comptes de Stock Classe 4 : Comptes de Créance Classe 5 : Comptes de dettes
COMPTES DE GESTION	Classe 6 : Comptes de Charges Classe 7 : Comptes de Produits
COMPTE DE RESULTATS	Classe 8 : Comptes de résultats

b. La codification du P.C.N :

Le plan comptable utilise une codification décimale des comptes. Chaque classe comporte des comptes principaux à deux chiffres. Et chaque compte principal est divisé en comptes divisionnaires à trois chiffres. Chaque compte divisionnaire est divisé en sous-comptes à quatre chiffres et plus. sachant que l'usage des comptes divisionnaires et sous-comptes permet de détailler au maximum la nature des enregistrements.

c. Le plan comptable de l'entreprise :

Les entreprises élaborent à partir du plan comptable national leur propre plan comptable(**plan comptable particulier**) afin d'adapter la comptabilité à leur besoin car les entreprises n'ont pas la même activité ni la même importance.

Le plan comptable national adapté à un ensemble d'entreprises ayant une même activité principale constitue un **plan comptable sectoriel**.

3- LES APPORTS ET INSUFFISANCES DU PLAN COMPTABLE NATIONAL :

Il faudrait noter, au préalable, que peut d'encre a coulé à propos du P.C.N. et nous proposons de présenter ici, les différents points de vue qui se sont manifestés jusqu'à présent.

a. Les apports du plan comptable national :

L'essentiel de ces derniers est décrit dans l'ouvrage de A. BOUKHEZAR^{1(*)}, bien que ce dernier utilise le terme d'innovation. Ces apports sont classés en deux catégories distinctes :

- Apports concernant le fond du problème,
- Apports concernant la forme de ce dernier.

a.1 Apports concernant le fond de la question :

Nous avons pu relever à ce niveau 4 points essentiels :

- Le P.C.N. comble les lacunes de P.C.G.F. de 1957 en homogénéisant le contenu des classes, en utilisant une terminologie plus appropriée (précision), et surtout en introduisant des mécanismes cohérents de fonctionnement des différents comptes (permanence de l'inventaire des stocks).
- La nouvelle nomenclature de l'inventaire permanente des stocks.
- Introduction d'un certain nombre de documents annexes permettant de compléter les documents synthétiques traditionnels.

a.2 Apports concernant la forme de la question :

Nous avons relevé à ce niveau quatre points ou « idée forces » :

- Le classement des amortissements et provisions est plus significatif.
- Le classement de la classe 4 et 5 (créances et dettes) est synthétique.
- Conformité de la nomenclature des comptes de l'entreprise à la nomenclature des activités et produits(N.A.P).
- Classification méthodique des données permettant ainsi une meilleure utilisation.

b. les insuffisances du plan comptable national :

L'essentiel des insuffisances du P.C.N. est consigné dans un cours diffusé au niveau de l'institut de planification(ex - I.T.P.E.A). Ces insuffisances sont relevées à deux niveaux :

- Les exigences de planification économique,
- Les exigences en matières de gestion des entreprises publiques.

b.1 Les insuffisances du P.C.N pour répondre aux besoins de la planification économique :

puisque la planification économique consiste à adapter, consciemment, la production aux besoins des individus, ceci implique, naturellement, la détermination **QUANTITATIVE** des différents besoins et, ceci à deux niveaux :

- Détermination dans une première étape des besoins de consommation exprimé en quantités physiques(en rapport avec la distribution des revenus).
- Détermination quantitative des besoins de la production : l'organisation de production implique la détermination des quantités des main-d'oeuvre et des moyens matériels nécessaires, ceci nécessite l'utilisation de coefficients techniques qui ne sont autres que les standards ou normes fournis par la comptabilité analytique d'exploitation. Ce sont ces normes qui serviront de la base à l'établissement des plans technico-financiers. Ces normes permettront, à titre d'exemple, de faire le lien entre la productivité et les revenus distribuées aux salariés (conformément au Statut Général du Travailleur).

La comptabilité doit fournir dans un système planifié, les éléments suivants :

- La production globale de l'entreprise,
- Le montant des ventes,
- Le prix de revient réel des produits,

- Le bénéfice financier (résultat+impôts)qui permet de mesurer l'ampleur de l'accumulation durant la période étudiée.

Limitée à la normalisation de la comptabilité financière (générale), la forme actuelle du P.C.N. ne permet que la saisie des informations financiers nécessaires, certes, mais insuffisantes pour une direction planifiée de l'économie nationale.

b.2 les insuffisances du P.C.N. pour répondre aux exigences de la gestion des entreprises publiques :

Les problèmes de la gestion de l'entreprise publique algérienne se posent, à l'heure actuelle, en termes :

- D'augmentation de la production et la productivité,
- D'augmentation de la quantité des produits, et,
- De maîtrise des coûts de revient des produits et activités ;

L'absence d'un cadre analytique à P.C.N. rend difficile le contrôle de gestion de l'entreprise publique algérienne. Cette insuffisance, dans la mesure où certains postes de la comptabilité générale sont évaluées grâce à la comptabilité analytique(stocks et investissements créés par l'entreprise à son propre usage), pourrait favoriser l'hétérogénéité des procédures et méthodes d'évaluation des patrimoines de l'entreprise.

CHAPITRE 2

LES TRAVAUX COMPTABLES

Chapitre 02

Les travaux comptables comportent trois phases

Ø analyse comptable

Ø saisie et traduction comptable

Ø bilan comptable et TCR

I. ANALYSE COMPTABLE

La première opération nécessaire est de dresser une liste de renseignement qui répond aux fins de l'utilisateur dans le bon moment, cette liste doit prendre en

considération l'activité et l'organisation de l'entreprise et même les principes généraux relatifs à la comptabilité générale. La mise en place d'une des comptes ne suffit pas, mais aussi organiser leurs relations, c'est qu'on appelle plan comptable sectoriel inspiré du plan comptable national.

Ø classement des documents comptable :

Classement et regroupe des pièces comptables, par nature (achats, ventes, ...etc), et par ordre croissant des dates de déroulement de ces opérations. l'enregistrement de toute opération s'effectue à partir d'un document de base ; ce dernier peut être :

v document interne par exemples

§ fiches de paies

§ factures de ventes

§ bons de consommation

§ bons de cession

v document externe par exemples

§ factures d'achats

§ contrats

§ conventions

Vérification de ces documents : cette étape est nécessaire pour éviter les doubles enregistrement de la même pièce comptable ou l'enregistrement d'une pièce étrangère à l'entreprise.

L'imputation comptable

Cette opération permet de ventiler les montants de la pièce comptable par compte ; c'est à dire déterminer dans quel compte on doit porter cette somme et de quel côté doit être inscrite, au débit ou au crédit.

La fiche d'imputation et la pièce comptable consistent le support comptable, ils sont classés soigneusement dans un ordre chronologique après avoir être comptabilisé au journal.

La fiche d'imputation sert à préparer la comptabilisation des faits comptables au journal en permettant de :

v Choisir les comptes à débiter ou à créditer ;

v décortiquer la facture qui contient plusieurs rubriques selon leurs comptes

SAISIE ET TRADUCTION COMPTABLE

Dans la comptabilité, l'inscription des opérations s'enregistre journallement, suivant un ordre chronologique, dans un registre appelé : journal des opérations comptable

1. Journal des opérations comptable

C'est un livre comptable légale qui permet `enregistrer les opérations journallement, suivant un ordre chronologique, sur la base de documents justificatifs appelés **pièces comptables**, c'est un livre de base de la comptabilité.

§ Le journal mentionne pour chaque opération le compte débité a coté du compte crédité ; les sommes sont reportées ensuite, dans le débit ou le crédit du compte intéressé, ce qui diminue les risque d'erreurs dues à l'oubli d'un débit ou d'un crédit ;

§ LES inscriptions dans le journal permettent de reconstituer rigoureusement l'ordre chronologique des opérations ;

§ L'inscription des faits dans l'ordre chronologique ne permet pas à l'employé contrevenir.

v Forme de journal

· Coté (numéroté) ;

· Paraphé (signé) par un juge de tribunal ;

· toutes les pages ont un tracé identique, c'est-à-dire cinq colonnes :

1-la colonne des numéros de comptes débités ;

2-la colonne des numéros de comptes crédités ;

3-la colonne des intitulés de comptes et les libellés

des opérations;

4-la colonne des sommes débités ;

5-la colonne des sommes crédités.

v .TRACE

C1	C2	C3	C4	C5
TOTALS			*****	*****

SCH 1

Le libellé : consiste à donner de plus ample renseignements qu'en donne l'indication du compte par son nom.c'est une mention compendieuse de l'opération.le libellé devant être succinct, on à souvent recours aux abréviations.

v l'article

L'opération s'enregistre dans un article

ex: je prends livraison de 5 000.00 da de marchandises qui m'en voie mon fournisseur « x » .bon de livraison N° 16 du 30.06..2005

30 stock de marchandises **5.000,00**

380 achats de marchandises **5.000,00**

Bon de livraison N°16 du 30.06.2005

SCH 2

Un article qui a un débit et un crédit est **un article unique.**

Ce pendant, il est possible de condenser en seul article plusieurs écritures similaires.de tels articles sont dits**ARTICLE COMPOSES.**

Ex ; je règle par la banque, payement d'une déclaration G50 en 18.06.2005

170.00 DA TVA 20.00 DA TAP 10.00 DA VF 12.00 DA IRG salaires

Quittance n°12450 CH BNA N°2346844

5470 TVA à payé 17% **170.00**

5640 VF 20.00

5641 TAP 10.00

5430 IRG salaires 12.00

4852 BNA banque N° 811 212.00

CH N° 2346844

Quittance N°12450 du 18.06.2005

SCH 3

v Totaux

Le journal est totalisé chaque fin de page. Ces totaux sont inscrits de nouveau au début de la page suivante.on les fait alors précéder de la mention « **REPORT** ».

v La rectification des erreurs au journal :

Nous venions de voir que le registre journal était un livre important en comptabilité, de ce fait doit être tenu sans aucune altération (très propre et sain).

Cependant, nul n'est infallible. Il arrive à ce que des erreurs se glissent sans faire attention dans le journal.des erreurs d'imputation, d'inversement de chiffre ...ect.

Le moyen permis avec lequel on annule une écriture est un procédé comptable de rectification.le PCN retient celui du COMPLEMENT à ZERO.

Le complément à zéro est une méthode comptable légale de rectification qui permet l'annulation d'un article erroné du journal

Effacer une somme c'est :

- Rechercher le complément à zéro de la somme erronée ;
- Et le même article avec pour sommes le complément à zéro trouver.

2 LES JOURNAUX AUXILIAIRES

v Généralité

Chaque entreprise procède au choix des journaux auxiliaires.en fonction de ses propres besoins

Le choix d'un journal auxiliaire repose sur le fait que des opérations de même nature seront assez nombreuses pour qu'une récapitulation soit estimée nécessaire.

Un journal des achats

Un journal de caisse

Un journal de banque

Un journal des opérations diverses

Le document de base naît ou arrive dans chaque service intéressé. Les opérations qu'ils traduisent sont enregistrées au jour le jour, dans les journaux auxiliaires concernés.

v Forme du tracé :

Aucune forme particulière n'est imposée pour les journaux auxiliaires et les tracés varient selon les entreprises

Le tracé type d'un journal auxiliaire est le suivant :

Journal auxiliaire de

Comptes à débiter comptes à créditer

N°

Dates de libellé

Doc Divers Divers

Sommes comptes sommes comptes

Totales

SCH 4

v AVANTAGES DE L'EMPLOI DES JOURNAUX AUXILIAIRES :

1. Le bénéfice de la division du travail est obtenu.
2. Le classement des opérations par natures dès leur origine est un facteur de clarté. Cet avantage est encore accru, lorsqu'on utilise des journaux à colonnes de répartition.
3. La centralisation au journal générale est rapidement effectuée.

4. Les journaux auxiliaires permettent d'obtenir renseignements constamment à jour sur de nombreux comptes.

5. LE GRANDE LIVRE

Nous avons vu le registre « journal des opérations » dans lequel toutes les opérations comptables doivent être enregistrées sagement et proprement sur la base de pièces justificatives.

Chaque opération inscrite au journal est régulièrement reportée au **compte** intéressé. L'ensemble des comptes ainsi construit est ce qu'on appelle : **LE GRAND LIVRE**.

v LE COMPTE :

Un compte est un tableau divisé en deux parties. le coté gauche s'appelle DEBIT et le coté droit CREDIT.

v Tracé se compte

Compte : xxxxxxxxxx SCH 5

Date pièce libellé débit crédit

Totale générale ** ***

Solde « débiteur » ou « crédeur » débiteur crédeur

v Le Tracé schématique SCH 6

DEBIT DESIGNATION ET N°__ DU COMPTE CREDITT

Sommes débitées Sommes créditées

v ROLE DU GRANDE LIVRE :

Le grande livre sert à collationner les mouvements de chaque compte nécessaire en vue de :

q cerner les opérations effectuées de part leur nature et leur classe ;

q déterminer le solde à tout moment ;

q Etablir facilement la synthèse de l'ensemble des comptes dans le tableau de contrôle de partie double : **la balance**

v LA DIVISION DU GRANDE LIVRE

Le grand livre générale, représente les principaux comptes exemple : le compte collectif 530 « fournisseurs », le compte collectif 470 « client »..... Etc. ce sont des comptes qui fournissent l'état global des dettes et des créances. cependant, il est nécessaire de connaître surtout la situation des tiers individuellement. ceci est possible en structurant les comptes principaux en sous-comptes et même en sous-comptes subdivisionnaires.

Ex :

470 client

4701 client « x »

4702 client « y »

L'ensemble de ces comptes divisionnaires s'appelle :

LE GRANDE LIVRE AUXILIAIRE

4. LA BALANCE

Une balance est un tableau qui récapitule tous les comptes tenus par l'entreprise de la classe 1 à 7. Ces comptes sont classés rationnellement par sommes et par soldes. la balance comporte six colonnes :

- 1- colonne pour les numéros des comptes ;
- 2- colonne pour les noms des comptes ;
- 3- colonne pour les sommes des comptes débités ;
- 4- colonne pour les sommes des comptes crédités ;
- 5- colonne pour les soldes des comptes débités ;
- 6- colonne pour les soldes des comptes crédités.

v Tracé :

Balance du

N° de Comptes	NOMS DE COMPTES	SOMMES		SOLDES	
		DEBIT	CREDIT	DEBITEUR	CREDITEUR
TOTAUX					

SCH 7

v Balance avant inventaire

Elle est la résultante de toutes les écritures des exercices éléments de base du bilan. Il est donc de la plus haute importance qu'elle soit rigoureusement juste. Dans cette balance, on doit trouver tous les comptes d'actif et de passif du bilan, ainsi que les comptes de gestion (charges et produits) tenus dans les livres de l'entreprise. Elle rassemble les sommes de tous les mois précédents et est dite cumulée.

5. INVENTAIRS

L'inventaires est l'état détaillé de tout ce que possède une entreprise (ACTIF) et de tout ce qu'elle doit (PASSIF). L'article 10 du code de commerce prescrit à toute personne physique ou morale, ayant la qualité de commerçant, de faire, tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous les comptes, en vue d'établir son bilan.

L'inventaire a pour objet essentiel, l'établissement du bilan et la détermination du résultat de l'exercice, en fonction, d'une part, des écritures comptables, d'autre part, des constatations matérielles résultant dudit inventaire.

6. BALANCE APRE INVENTAIRE

Dans cette balance, le totale des soldes débiteurs et celui des soldes créditeurs des comptes de bilan donne le résultat qui doit être égale à celui qui ressort du compte « 88 résultat de l'exercice ». C'est là le principe même de la partie double.

Les soldes débiteurs des comptes de bilan indiquent que l'entreprise dispose (actif) et les soldes créditeurs, ce quelle doit au propriétaire individuel ou aux associé ou aux tiers (passif). Le résultat par sa position, doit réaliser légalité du bilan

ACTIF = PASSIF + PROFIT

OU

ACTIF + PERTE = PASSIF

D'autre part, l'actif fait connaître l'emploi qui a été fait des ressources de l'entreprise dont le passif indique l'origine.

Schématiquement, la balance après inventaire ce présente ainsi :

SCH 8

Cas de bénéfice Cas de perte

S.D S.C S.D S.C

Classe 1	Comptes de l'actif		Comptes de l'actif	
Classe2				
Classe3		Comptes du passif		Comptes du passif
Classe 4				
Classe 5				
Classe 6				
Soldé				
Classe 7				
Classe 8		profit	Perte	

BILAN ET TCR

LE BILAN :

C'est un document comptable qui reflète la situation de l'entreprise, à une date précise. il se présente sous forme d'un tableau composé de deux parties :

La partie de gauche, appelée « Actif »

La partie de droite, appelée « passif »

✓ **L'actif du bilan** : il comprend l'ensemble des biens matériels et immatériels nécessaires à l'exploitation de l'entreprise (bâtiments, fond de commerce, matériels etc...).Chacun de ces éléments constitue un poste du bilan.

A l'actif du bilan, on distingue trois catégories de biens, classés dans ordre d'exigibilité croissante :

Ø Les investissements : ils comprennent l'ensemble des biens durables, qui sont destinés à rester sous la même forme dans l'entreprise, pendant plusieurs années, tel que les constructions, les terrains, le matériel, etc.....

Ø Les stocks : il s'agit des biens acquis ou créés par l'entreprise et destinés à être vendus ou à être consommés pour les besoins de la production ou de l'exploitation (marchandises, matières, ...etc.).

Ø Les créances : elles comprennent les droits acquis par l'entreprise, à la suite de ses relations avec les tiers, tels que les clients par exemple

✓ **Le passif de bilan** : il représente l'origine des biens de l'entreprise.

On distingue :

Ø Les fonds Propres : il s'agit des moyens de financement laissés à la disposition de l'entreprise de façon durable, par le propriétaire ou les propriétaires de celle-ci.

Ø Le passif exigible : c'est l'ensemble des obligations contractées par l'entreprise, par suite de ses relations avec les tiers (dettes, de stocks emprunts etc.)

TABLEAU DES COMPTES DES RESULTATS « TCR » :

Ce tableau regroupe toutes les charges. Produits et résultat de la période. Les résultats sont déterminés par stade de réalisation et représentant même temps des soldes caractéristiques de gestion : marge brute (ou commerciale), valeur ajoutée, résultat d'exploitation, résultat brut de l'exercice et résultat de l'exercice.

« Voir chapitre 4 cas pratique tableau N°02 »

CHAPITRE 3

LES SYSTEMES COMPTABLES

CHAPITRE 03 : Les systèmes comptables

I - LE SYSTEME CLASSIQUE

Le code de commerce oblige le commerçant de tenir un livre de journal sur lequel sont inscrites le jour au jour les écritures comptables relatives à toutes les opérations de son commerce. Les opérations sont ensuite reportées du journal dans les comptes dont l'ensemble constitue le grand-livre. Enfin, le relevé périodique de tous les comptes (sommés et soldés) constitue la balance qui fait connaître la situation de l'entreprise.

Schématisme du système classique

Pièce comptables

Journal

Grand-livre

Des comptes

Balance

Le système comptable classique que nous avons étudié jusqu'à présent n'est utilisé que dans les petites entreprises en raison de la faible importance des opérations effectuées. Ce système présente donc un inconvénient, il ne permet pas la division du travail face à la masse des opérations à enregistrer.

Pour cette raison, on est conduit à installer dans les entreprises effectuant de nombreuses opérations, des systèmes comptables perfectionnés. Le système qui améliore l'organisation et la division du travail est appelé : système centralisateur.

II - LE SYSTEME CENTRALISATEUR

Ce système est fondé sur le fractionnement du livre journal unique en plusieurs livres. Ces livres sont appelés dans ce système « journaux auxiliaires ». Les journaux auxiliaires (J.A) sont généralement conçus selon le tracé suivant :

JOURNAL AUXILIAIRE

Date	Doc.	Libellé	Comptes à débiter				Comptes à créditer						
							Divers				Divers		
							Som.	Cpte			Som.	Cpte	

En pratique, chaque journal auxiliaire (J.A) doit posséder son tracé propre adapté aux opérations qui s'y trouvent inscrites.

SCHEMATISATION DU SYSTEME CENTRALISATEUR

PIECES COMPTABLES : Factures, Quittances, Chèques, Pièces...

J.A

Caisse

J.A

Banque

J.A

CCP

J.A

O.D

J.A

Ventes

J.A

Effets à payer

J.A

Achats

J.A

Effets à recouvrer

COMPTES INDIVIDUELS CLIENTS

RELEVÉ NOMINATIFS DES FOURNISSEURS

RELEVÉ NOMINATIFS DES CLIENTS

COMPTES INDIVIDUEL FOURNISSEURS

JOURNAL GENERAL

BALANCE GENERAL

Comptes collectifs FRS

Compte collectif client

Autres comptes

Centralisation mensuelle

GRAND-LIVRE GENERAL

Vérification mensuelle de la concordance entre les relevés nominatifs et les comptes collectifs

III -LA COMPTABILITE A DECALQUE

Le principe essentiel de la comptabilité à décalque réside dans un enregistrement simultané des opérations au journal et au grand-livre. A cet effet, il est interposé entre les deux documents une feuille de papier carbone qui permet le décalque automatique. Les avantages de ce procédé résident dans le fait qu'il n'y a plus de report où plus exactement, les reports sont effectués par le décalque.

IV -LA COMPTABILITE INFORMATISEE

Les traitements automatisés, sont effectués par les ordinateurs ou les micro-ordinateurs. Les notions et procédures qui s'applique à la tenue de la système comptable manuel sont les mêmes que celle d'un système informatisé : des journaux, grand-livre et balances sont produits.

L'avantage de l'ordinateur est l'exécution très rapide du travail de traitement de l'information, la mise à jour continue des soldes des comptes et la tenue des stocks en inventaire permanent.

En plus de gain de temps à l'exécution, le contrôle est facilité ainsi que la sécurité de l'enregistrement. Enfin, ce système permet l'édition en fin d'exercice de la liasse fiscale.

CHAPITRE 4

CAS PRATIQUE

Entreprise X qu'exerce l'activité de construction des bâtiments.

Opération de mois de mai

§ 01/05/05 soldes BNA banque 811 = 85933145.25

§ 01/05/05 :Facture n°15/05 papeterie ELIKHLAS

10 Bureaux 1.20 bois montant TtC = 43000 réglé par CHN°4333348 du 01/05/05

§ 02/05/05retrait pour alimentation de caisse CHN°4333362 4000000 DA

§ 03/05/05 alimentation de caisse CHN°4333362 4000000

§ fourniture d'énergie électrique pour le chantier fac N°110308000002 du 16/05
montant ht 277046.48 TVA 17% payé par caisse le 17/05/05

§ achats ciment ERCE HADJAR ESSOUD BL FAC N°193926 du 03/05/05

montant HT 1725196.83 TVA HT 17% payé par CHN° 4333363 du 04/05/05

§ 17/05/05 ETB BOUKHAROUBA Hocine plus value de terrain moyen dure

Montant HT 1000000 TVA 7% CHN 4333355 même date

§ 18/05/05 sablière HAOU ELAYACHI 18/05 Fourniture de sable montant HT
34000 frais de transport 4000 HT TVA 17% par caisse

§ 19/05/05 ETS ROUBEL CHENNOUF fourniture de gravier montant HT
420451.00 TVA 17% CHN° 4333349 du 20/05/05

§ ENAB ANNABA fourniture de bois fac 000438 du 20 /05/05 montant HT
2264408.00 TVA 17% a terme

§ 21/05/05/ paiement frais de téléphone ALG TELECOM Fac N°501c-049856
montant HT26301 TVA 17% payé par caisse 23/05/05

§ 22/05/05 PAPETERIE NASSER achats des consommables bureautique fac
03/05/2005 du 23/05/06 payé par caisse montant HT 1382.92 TVA 17% timbre
16.00 DA

§ 23/05/05 paiement des charges CACOBAT PH mois avril 2005 montant
35903.63 CHN° 4333442

§ 23/05/05/ paiement déclaration CNAS mois d'avril charges patronal 265721.50 ;
cotisations ouvrières 91980.52 CH°4333443

§ CTC est note honoraires B4.001444 du 25/05/2005 payé par CHN°4333340 du
26/05/2005 montant HT 42513.85 TVA17%

§ Divers achats des consommables payé par caisse montant TTC 42000.00

§ Etat récapitulatif des salaires de mois 05/05 du 25/05/05 « voir l'état »

§ 30/05/05 Payement des salaires nets mois de mai par la caisse.

On va faire une tenue comptable avec le système centralisateur « voir schéma 10 » .

CONCLUSION

La réalisation de cette étude nous à permes de bien comprendre les principes de la comptabilité et les rôles tenus par les entreprises et qui s'explique par les effets suivants :

v la comptabilité est un outil d'enregistrement des opérations effectuées par l'entreprise.

v La comptabilité est une méthode de valorisation du patrimoine possédé par l'entreprise.

v La comptabilité joue le rôle de l'intermédiaire dans l'élaboration des documents de synthèses en fin d'exercice.

Pour bien pouvoir établir définir la fonction comptable, l'entreprise doit choisir le système et l'organisation de direction de la comptabilité qui lui convient, afin que cette dernière soit adaptée à l'activité et l'objectif de l'entreprise

BIBLIOGRAPHIQUE

Ø ABDALLAH BOUGHABA : comptabilité générale approfondie 1998 BERTI édition

Ø YOUNES BENAÏSSA : technique comptable algérienne 1985 ENAL Alger

Ø KHAFRABI MED ZINE : techniques comptables volume1 2002 5^{ème} Edition
BERTI EDITION.

Ø DAHDOUH SACI EXPERT COMPTABLE séminaire présentation du projet de
système comptabilité des entreprises UNPCA CCA ANNABA le 22/12/20004

Ø Ahmed Sadou : « Comptabilité Générale »BERTI Editions, Alger, 2002